

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 15 avril 2013, à 19 h.

Sous la présidence de la mairesse, madame Linda Fortier et en présence du trésorier, monsieur Sébastien Racette, étaient présents et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : monsieur Francis Denis, monsieur Pascal Denis, madame Sophie Lacasse, monsieur Stéphane Longtin et madame Lisiane Monette.

Le siège de conseiller # 5 est vacant.

ORDRE DU JOUR

19 h

- 1. Ouverture et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour.**
- 3. Approbation de procès-verbaux.**
 - a) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson tenue le lundi 18 mars 2013 à 19 h.
- 4. Première période de questions**
- 5. Rapport de la mairesse**
 - a) Rapport de la mairesse.
- 6. Administration, Finances et Qualité de services**
 - a) Rapports des responsables et comités.
 - b) Présentation et approbation des comptes.
 - c) Dépôt du rapport financier de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012.
 - d) Adoption du règlement # 66-2013 emprunt financement subvention TECQ aqueduc et égout 206 200 \$.
 - e) Adoption du règlement # 73-2013 emprunt pour travaux routiers chemin du Lac-Violon 465 000 \$.
 - f) Autorisation de transfert budgétaire.
 - g) Assurances collectives - Renouvellement Mai à Décembre 2013.
 - h) Permanence – Mme Julie Forgues, adjointe administrative à la direction et aux communications.
 - i) Contribution municipale – Association des Artistes-Peintres et Artisans de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson (AAPA).
 - j) Contribution municipale - Club de l'Âge d'Or.
 - k) Contribution municipale – Paroisse Sainte-Marguerite.
 - l) Contribution municipale – La Rencontre.
 - m) Contribution municipale – Société d'horticulture et d'écologie de Sainte-Marguerite-Estérel.
 - n) Contribution municipale – Bourse d'études aux élèves de l'École secondaire Augustin-Norbert-Morin.
 - o) Contribution municipale – Halte-répît, Comité 0-5 ans des Pays-d'en-Haut.
 - p) Contribution municipale - Club Optimiste du Lac-Masson.
 - q) Contribution municipale – Fondation pour la réussite des élèves de la CSL.
 - r) Demandes d'appuis – Coopérative de solidarité Café O'Marguerites.
 - s) La Guignolée, Samedi 14 décembre 2013 – Autorisation de barrage routier.
 - t) Tournée du Carrefour action municipale et famille dans les Hautes-Laurentides, Val-David, 16 avril 2013.
 - u) Mesures alternatives des vallées du Nord – Renouvellement d'entente de service Médiation Conciliation de Quartier des Laurentides.
 - v) Refonte du site Internet municipal – Mandat à Mme Julie Forgues.
 - w) Autorisation à la MRC des Pays-d'en-Haut - Lot 52-59 Rg 7, travaux d'aménagement et installation de ponceau.
- 7. Sécurité publique, Sécurité incendie et Sécurité civile.**

- a) Rapports des responsables et comités.
- 8. Travaux publics et Hygiène du milieu**
 - a) Rapport des responsables et comités.
 - b) Modification à la résolution # 4455-02-2013.
 - c) Appels d'offres pour divers travaux – Mandats à M. Bernard Malo.
 - d) Embauches – Concours d'emploi # 201304-06 – Mme Suzie Bujold, M. Éric Perreault et M. Michael Grenier, manœuvres temporaires aux Travaux publics.
 - e) Demande d'installation de lumière de rue - Rue de la Chute-Rouge à l'intersection de la rue du Tour-du-Lac.
 - f) Fermeture temporaire d'un tronçon de la rue du Parc – Saison estivale 2013.
 - g) Fermeture temporaire d'un tronçon de la rue des Pins – Évènement de Course de boîtes à savon du 30 juin 2013.
- 9. Urbanisme, Environnement et Mise en valeur du territoire**
 - a) Rapports des responsables et comités.
 - b) Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) tenue le 28 mars 2013.
 - c) Demande de dérogation mineure # 2013-DM-0001 – Bande de protection riveraine, 67, rue des Trembles.
 - d) Demande de dérogation mineure # 2013-DM-0002 – Implantation du garage détaché, 13, rue de la Grande-Ourse.
- 10. Loisirs, Culture et Promotion touristique**
 - a) Rapports des responsables et comités.
 - b) Programme d'intégration au travail d'emploi-Québec – Renouvellement d'embauche de M. Geoffroi Marcil.
 - c) Demande d'aide financière – Programme Pays-d'en-Haut en Forme – Projet Ado Action.
 - d) Projet de parc Joli-Bois – Mandat d'arpentage.
 - e) Appels d'offres pour équipements aux Projet de parc Joli-Bois et Parc Édouard-Masson – Mandat à M. Benoît Beauchamp.
 - f) Appel d'offres professionnelles pour architecte paysager au projet de parc Joli-Bois – Mandat à M. Benoit Beauchamp.
 - g) Horaire d'ouverture de la plage municipale.
- 11. Correspondance.**
- 12. Affaires nouvelles.**
- 13. Seconde période de questions.**
- 14. Levée de la séance.**

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Son honneur la mairesse, madame Linda Fortier, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à six (6) membres.

4484-04-2013

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Sophie Lacasse et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé avec les modifications suivantes :

- Le point 6. c) Dépôt du rapport financier de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012, sera traité immédiatement après le point 3.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4485-04-2013

- a) **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU**

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-
MASSON DU LUNDI 18 MARS 2013 À 19 H.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet de procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 mars 2013 joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal en vue de son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Denis, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson tenue le lundi 18 mars 2013 à 19 h soit et est approuvé tel que rédigé.

6 c) DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA VILLE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2012.

En conformité avec l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier, monsieur Sébastien Racette, après que soit dûment paru un avis public à cet effet, dépose le rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012 pour la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et le rapport du vérificateur tel que préparé par la firme Reid & Associés.

M. Benoît Reid qui est présent procède à l'exposé et commente le résumé disponible à l'écran pour l'assistance.

Un document démontrant les résultats au 31 décembre 2012 préparé par monsieur Sébastien Racette est mis en relief sur support informatique pour la présentation à la salle.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

5. RAPPORT DE LA MAIRESSE

La mairesse, madame Linda Fortier, commente l'annonce de deux bonnes nouvelles, d'abord, la révision des critères de la Société des alcools du Québec (SAQ) permettant l'adjudication de nouvelles franchises en milieu rural rendant ainsi admissibles à offrir ce nouveau service les épiceries et dépanneurs de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ; ensuite, la nomination de la Coopérative de Solidarité Café O'Marguerites au Gala des Grands prix du tourisme Desjardins, le 27 mars dernier, gagnante du prix « Les Laurentides, j'en mange ». Au nom des membres du conseil, Mme Fortier félicite publiquement cette jeune coopérative qui fait rayonner Sainte-Marguerite par son dynamisme.

Elle informe ensuite l'assistance que le comité de travail formé pour développer une nouvelle politique des aînés dans la démarche MADA « Municipalités amie des aînés » s'est déjà rencontré pour établir son fonctionnement et rappelle que cette démarche permettra de guider le conseil pour rendre Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson encore plus accessible et accueillante pour les aînés.

Elle conclue par une invitation au Salon des Artistes-Peintres et Artisans et Arts numériques qui se tiendra au Centre culturel les 3, 4 et 5 mai prochain où de 75 créateurs exposeront leurs œuvres.

6. ADMINISTRATION, FINANCES ET QUALITÉ DE SERVICES

a) RAPPORTS DES RESPONSABLES ET COMITÉS

La conseillère responsable, madame Sophie Lacasse, commente le surplus dégagé lors du dernier exercice financier et adresse ses félicitations à toute

l'équipe pour les bons résultats.

Elle mentionne la rencontre du comité de MADA le 15 avril dernier où 9 items ont été identifiés dont le logement social qui y a été abordé.

Elle commente ensuite les activités de la Halte-Répît de Sainte-Marguerite opérée par le Comité 0 – 5 ans des Pays-d'en-Haut et invite l'assistance à participer aux ateliers proposés.

Mme Lacasse informe ensuite des activités de la Maison de la Famille des Pays-d'en-Haut et des formations en RCR dont les informations sont disponibles sur le site Internet municipal.

4486-04-2013

b) PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES.

Monsieur Sébastien Racette, trésorier, dépose les rapports des dépenses incompressibles :

Période du 23 au 29 mars 2013, chèques # 20 217 à # 20 230 totalisant :	60 148.31 \$;
Période du 30 mars au 5 avril 2013, chèques # 20 231 au # 20 237 totalisant ;	9 213.96 \$;
Période du 6 au 12 avril 2013, chèques # 20 239 à # 20 246 totalisant :	28 543.73 \$.

IL EST PROPOSÉ par madame Sophie Lacasse, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE les dépenses incompressibles, représentées par les chèques # 20 217 à # 20 246, et les comptes du mois d'avril 2013 au montant total de 253 573.85 \$, soient approuvés et payés tels que soumis.

Je certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir ces dépenses.

Sébastien Racette
Trésorier

4487-04-2013

d) ADOPTION DU RÈGLEMENT # 66-2013 – EMPRUNT FINANCEMENT SUBVENTION TECQ AQUEDUC ET ÉGOUT 206 200 \$.

ATTENDU qu'il est requis de procéder à la mise aux normes des équipements et de certaines sections des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire pour en assurer la stabilité et leur pérennité en référence à la programmation TECQ 2010-2013 (Taxe sur l'essence et contribution du Québec) révisée pour 2013 préparée par M. Sébastien Racette, trésorier et datée du 14 mars 2013, le tout pour un montant global pour 2013 de 859 000 \$;

ATTENDU que selon l'estimation des coûts préparée par M. Sébastien Racette, trésorier et datée du 15 mars 2013, un emprunt au montant de deux cent six mille deux cents dollars (206 200 \$) incluant les frais est nécessaire à la réalisation et au paiement du coût de ces travaux ;

ATTENDU l'octroi d'une subvention pour ces travaux admissibles selon l'entente Canada-Québec relative au transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence (TECQ 2010-2013) confirmée à la lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, datée du 11 juin 2010, pour un montant prévu de 818 685 \$ dont 708 685 \$ demeurent applicables au présent projet ;

ATTENDU que ce règlement ne requiert que l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire selon le troisième paragraphe de l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU que la subvention du Québec est versée sur une période de vingt (20)

ans ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue en date du 18 mars 2013, par le conseiller municipal, monsieur Pascal Denis ;

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu une copie du projet de règlement dans les délais requis et renoncent à sa lecture complète ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSE par madame Sophie Lacasse, et APPUYÉ par monsieur Pascal Denis et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE le règlement portant le numéro 66-2013 autorisant une dépense au montant de huit cent soixante-trois mille dollars (863 000 \$) et un emprunt au montant de deux cent six mille deux cents dollars (206 200 \$) afin de financer la subvention du Gouvernement du Québec dans le cadre du programme TECQ pour des travaux de mise aux normes des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux en référence à la programmation TECQ 2010-2013 soit et est adopté et qu'il entrera en vigueur conformément à la Loi suivant l'approbation ministérielle et sa promulgation.

4488-04-2013

e) ADOPTION DU RÈGLEMENT # 73-2013 EMPRUNT POUR TRAVAUX ROUTIERS CHEMIN DU LAC-VIOLON 465 000 \$.

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire que la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson procède à des travaux de réfection d'un tronçon du chemin municipal, chemin du Lac-Violon ;

ATTENDU les pouvoirs conférés par la *Loi sur les compétences municipales* ;

ATTENDU que selon l'estimation préliminaire des coûts des travaux préparée par Mme Émilie Fournier, ing. Roche Ltée, groupe-conseil, datée du 14 mars 2013 et l'estimation de la dépense selon le tableau préparé par M. Sébastien Racette, trésorier, en date du 14 mars 2013, un emprunt au montant de 465 000 \$ est nécessaire à la réalisation de ces travaux ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'emprunter cette somme conformément à la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue en date du 18 mars 2013, par le conseiller municipal, monsieur Pascal Denis ;

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu une copie du projet de règlement dans les délais requis et renoncent à sa lecture complète ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSE par monsieur Pascal Denis, et APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE le règlement portant le numéro 73-2013 décrétant des travaux de réfection sur le chemin du Lac-Violon et autorisant une dépense et un emprunt au montant de quatre cent soixante-cinq mille dollars (465 000 \$) pour en défrayer les coûts incluant les honoraires professionnels et les frais incidents soit et est adopté et qu'il entrera en vigueur conformément à la Loi suivant l'approbation des personnes habiles à voter, l'approbation de la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la publication de sa promulgation.

QUE conformément à l'article # 556 de la *Loi sur les Cités et Villes*, un registre sera tenu le jeudi 25 avril 2013 de 9 h à 19 h au bureau du greffe à l'Hôtel de Ville située au 414, rue du Baron-Louis-Empain, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

4489-04-2013

f) AUTORISATION DE TRANSFERT BUDGÉTAIRE.

ATTENDU que pour respecter la *Loi sur les cités et villes*, la Ville doit disposer de crédit suffisant pour réaliser toute dépense ;

ATTENDU qu'après suivi des dépenses et analyse, un transfert budgétaire se doit d'être effectué ;

ATTENDU le tableau de transfert tel qu'il appert ci-contre :

Du poste	Au poste	Montant
02-47010-444	02-47010-959	1 000 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Sophie Lacasse, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Service de la Trésorerie à procéder au transfert budgétaire pour le montant et aux postes tels qu'ils apparaissent au tableau précité.

4490-04-2013

g) ASSURANCES COLLECTIVES – RENOUELEMENT MAI À DÉCEMBRE 2013.

ATTENDU que le groupe Mallette actuaires inc. a déposé son rapport d'analyse des conditions de renouvellement financières du régime d'assurance collective du regroupement des municipalités dont la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson fait partie et la tarification exigible au 1^{er} mai 2013 jusqu'au 31 décembre 2013 ;

ATTENDU que Mallette actuaires inc. confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (SSQ Groupe Financier) et négociées, pour la période du 1^{er} mai 2013 au 31 décembre 2013, sont justifiées et indiquent une diminution des primes de l'ordre de 10 % ;

ATTENDU la recommandation favorable de monsieur Sébastien Racette, trésorier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Sophie Lacasse et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les conditions de renouvellement présentées par SSQ Groupe Financier concernant l'assurance collective des employés de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson pour la période du 1^{er} mai 2013 au 31 décembre 2013 au montant de 66 824 \$ plus les taxes applicables.

4491-04-2013

h) PERMANENCE – MME JULIE FORGUES, ADJOINTE ADMINISTRATIVE À LA DIRECTION ET AUX COMMUNICATIONS.

ATTENDU la résolution # 4271-09-2012 datée du 17 septembre 2012 par laquelle ce conseil procédait à l'embauche de madame Julie Forgues au nouveau poste d'adjointe administrative à la direction et aux communications à compter du 1^{er} octobre 2012 ;

ATTENDU les dispositions et termes de la convention de travail intervenue entre les parties le 2 octobre 2012 ;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale, madame Francine Labelle, favorable à la permanence de Mme Forgues ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Sophie Lacasse, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil accueille la recommandation précitée et accorde la permanence du poste à titre de cadre intermédiaire à madame Julie Forgues à compter des présentes.

QUE le Service de la Trésorerie soit autorisé à donner suite aux dispositions de la convention de travail précitée.

4492-04-2013

i) CONTRIBUTION MUNICIPALE – ASSOCIATION DES ARTISTES-PEINTRES ET ARTISANS DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON (AAPA).

ATTENDU la demande d'aide financière telle que formulée par l'Association des Artistes-Peintres et Artisans de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson lors de l'élaboration du budget 2013 de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ;

ATTENDU les priorités des membres du conseil telles qu'établies à la Politique familiale de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et les actions de certains groupes qui complètent les services offerts par la Ville pour l'amélioration du bien-être de ses citoyens ;

ATTENDU que ce conseil désire encourager les organismes locaux à poursuivre leurs œuvres et les soutenir en tenant compte de la capacité de payer des contribuables et des lois qui régissent les affaires municipales ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Francis Denis, APPUYÉ par monsieur Pascal Denis et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Service de la Trésorerie à verser une contribution au montant de 4 000 \$ à l'Association des Artistes-Peintres et Artisans de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson pour la poursuite de ses activités durant l'année 2013 notamment le salon d'exposants ayant lieu en début mai prochain et le marché de Noël en plus de la collaboration municipale pour le prêt des infrastructures d'accueil du Centre culturel lors de ses événements.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-11000-970.

4493-04-2013

j) CONTRIBUTION MUNICIPALE - CLUB DE L'ÂGE D'OR.

ATTENDU la demande d'aide financière telle que formulée par le Club de l'Âge d'Or du Lac-Masson lors de l'élaboration du budget 2013 de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ;

ATTENDU les priorités des membres du conseil telles qu'établies à la Politique familiale de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et les actions de certains groupes qui complètent les services offerts par la Ville pour l'amélioration du bien-être de ses citoyens ;

ATTENDU que ce conseil désire encourager les organismes locaux à poursuivre leurs œuvres et les soutenir en tenant compte de la capacité de payer des contribuables et des lois qui régissent les affaires municipales ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Francis Denis, APPUYÉ par monsieur Pascal Denis et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil renouvelle sa collaboration municipale pour le prêt des locaux au Centre culturel et accorde un montant de 2 000 \$ au Club de l'Âge d'Or du Lac-Masson pour la poursuite de ses activités durant l'année 2013.

QUE ce conseil autorise le Service de la Trésorerie à verser un premier versement de cette contribution soit un montant de 1 000 \$ à compter des présentes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-11000-970.

4494-04-2013

k) CONTRIBUTION MUNICIPALE – PAROISSE SAINTE-MARGUERITE.

ATTENDU la demande d'aide financière telle que formulée par la Paroisse de Sainte-Marguerite lors de l'élaboration du budget 2013 de la Ville de Sainte-

Marguerite-du-Lac-Masson ;

ATTENDU la demande de la Paroisse de Sainte-Marguerite pour tenir son bazar annuel les 29, 30 juin et 1^{er} juillet 2013 sur les terrains de l'église et du presbytère ;

ATTENDU que ce conseil désire maintenir les services bénévoles offerts à sa population en tenant compte de la capacité de payer des contribuables et des lois qui régissent les affaires municipales ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Francis Denis, APPUYÉ par monsieur Pascal Denis et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Service de la Trésorerie à verser une contribution au montant de 1 000 \$ à la Paroisse de Sainte-Marguerite pour la poursuite de ses activités durant l'année 2013 et autorise cette dernière à tenir son grand bazar aux dates précitées.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-11000-970.

4495-04-2013

l) CONTRIBUTION MUNICIPALE – LA RENCONTRE.

ATTENDU la demande d'aide financière telle que formulée par l'organisme La Rencontre lors de l'élaboration du budget 2013 de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ;

ATTENDU les priorités des membres du conseil telles qu'établies à la Politique familiale de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et les actions de certains groupes qui complètent les services offerts par la Ville pour l'amélioration du bien-être de ses citoyens ;

ATTENDU que ce conseil désire encourager les organismes locaux à poursuivre leurs œuvres et les soutenir en tenant compte de la capacité de payer des contribuables et des lois qui régissent les affaires municipales ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Francis Denis, APPUYÉ par monsieur Pascal Denis et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Service de la Trésorerie à verser une contribution au montant de 1 000 \$ à l'organisme La Rencontre pour la poursuite de ses activités durant l'année 2013.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-11000-970.

4496-04-2013

m) CONTRIBUTION MUNICIPALE – SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL.

ATTENDU la demande d'aide financière telle que formulée par la Société d'horticulture et d'écologie de Sainte-Marguerite-Estérel lors de l'élaboration du budget 2013 de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ;

ATTENDU les priorités des membres du conseil telles qu'établies à la Politique familiale de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et les actions de certains groupes qui complètent les services offerts par la Ville pour l'amélioration du bien-être de ses citoyens ;

ATTENDU que ce conseil désire encourager les organismes locaux à poursuivre leurs œuvres et les soutenir en tenant compte de la capacité de payer des contribuables et des lois qui régissent les affaires municipales ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Francis Denis, APPUYÉ par monsieur Pascal Denis et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Service de la Trésorerie à verser une contribution au montant de 1 000 \$ à la Société d'horticulture et d'écologie de Sainte-Marguerite-

Estérel pour la poursuite de ses activités durant l'année 2013, la collaboration lors de la Journée de l'Environnement en plus de la collaboration municipale pour le prêt des infrastructures d'accueil au Centre culturel lors de ses évènements.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-11000-970.

4497-04-2013

n) CONTRIBUTION MUNICIPALE – BOURSE D'ÉTUDES AUX ÉLÈVES DE L'ÉCOLE SECONDAIRE AUGUSTIN-NORBERT-MORIN.

ATTENDU la demande d'aide financière telle que formulée par madame Pascale Perrier, enseignante responsable de la tenue du Gala Méritas de l'École secondaire Augustin-Norbert-Morin, lors de l'élaboration du budget 2013 de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ;

ATTENDU les priorités des membres du conseil telles qu'établies à la Politique familiale de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et les actions de certains groupes qui complètent les services offerts par la Ville pour l'amélioration du bien-être de ses citoyens ;

ATTENDU que ce conseil désire encourager certaines personnes responsables d'évènements à poursuivre leurs œuvres et les soutenir en tenant compte de la capacité de payer des contribuables et des lois qui régissent les affaires municipales ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Francis Denis, APPUYÉ par monsieur Pascal Denis et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Service de la Trésorerie à verser une contribution au montant de 150 \$ à la Bourse d'études aux élèves de l'École secondaire Augustin-Norbert-Morin pour la réalisation du Gala Méritas 2012-2013.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-11000-970.

4498-04-2013

o) CONTRIBUTION MUNICIPALE – HALTE-RÉPIT – COMITÉ 0-5 ANS DES PAYS-D'EN-HAUT.

ATTENDU la demande d'aide financière telle que formulée par la Halte-Répit coordonnée par le Comité 0 – 5 de la MRC des Pays-d'en-Haut lors de l'élaboration du budget 2013 de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ;

ATTENDU les priorités des membres du conseil telles qu'établies à la Politique familiale de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et les actions de certains groupes qui complètent les services offerts par la Ville pour l'amélioration du bien-être de ses citoyens ;

ATTENDU que ce conseil désire encourager les organismes locaux à poursuivre leurs œuvres et les soutenir en tenant compte de la capacité de payer des contribuables et des lois qui régissent les affaires municipales ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Francis Denis, APPUYÉ par monsieur Pascal Denis et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Service de la Trésorerie à verser une contribution au montant de 2 500 \$ au Comité 0 – 5 ans de la MRC des Pays-d'en-Haut pour le maintien de la Halte-Répit de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et la poursuite de ses activités durant l'année 2013.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-11000-970.

4499-04-2013

p) CONTRIBUTION MUNICIPALE - CLUB OPTIMISTE DU LAC MASSON.

ATTENDU la demande d'aide financière telle que formulée par le Club Optimiste du Lac Masson lors de l'élaboration du budget 2013 de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ;

ATTENDU les priorités des membres du conseil telles qu'établies à la Politique familiale de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et les actions de certains groupes qui complètent les services offerts par la Ville pour l'amélioration du bien-être de ses citoyens ;

ATTENDU que ce conseil désire encourager les organismes locaux à poursuivre leurs œuvres et les soutenir en tenant compte de la capacité de payer des contribuables et des lois qui régissent les affaires municipales ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Francis Denis, APPUYÉ par monsieur Pascal Denis et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Service de la Trésorerie à verser une contribution au montant de 1 000 \$ au Club Optimiste du Lac Masson pour la poursuite de ses activités durant l'année 2013 notamment l'activité de course de boîtes à savon sur la rue des Pins en juin prochain en plus de la collaboration municipale pour la fermeture de la rue à la circulation à cette occasion.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-11000-970.

4500-04-2013

q) CONTRIBUTION MUNICIPALE – FONDATION POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES DE LA CSL.

ATTENDU la demande de participation au souper bénéfique de la Fondation pour la réussite éducative des élèves de la Commission scolaire des Laurentides se tenant le 25 avril 2013 au coût de 100 \$ le couvert ;

ATTENDU les priorités des membres du conseil telles qu'établies à la Politique familiale de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et les actions de certains groupes qui complètent les services offerts par la Ville pour l'amélioration du bien-être de ses citoyens ;

ATTENDU que ce conseil désire encourager les organismes locaux à poursuivre leurs œuvres et les soutenir en tenant compte de la capacité de payer des contribuables et des lois qui régissent les affaires municipales ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Francis Denis, APPUYÉ par monsieur Pascal Denis et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil autorise et mandate madame la mairesse, Linda Fortier et les conseillères, madame Lisiane Monette et madame Sophie Lacasse, à représenter la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson lors de ce souper bénéfique.

QUE ce conseil autorise le Service de la Trésorerie à verser une contribution au montant de 300 \$, le tout en temps et lieu.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-11000-970.

4501-04-2013

r) DEMANDES D'APPUIS - COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ CAFÉ O'MARGUERITES.

ATTENDU que la Coopérative de solidarité Café O'Marguerites qui entre dans sa deuxième année d'existence a élargi son champs d'activités en prévoyant pour la prochaine année une programmation culturelle assimilant différentes sphères culturelles visant tant la musique, le cinéma, les documentaires, les expositions et les spectacles ;

ATTENDU que certaines des activités du 23 juin et du 30 juin de cette programmation diversifiée sont offertes gratuitement, accessibles à la population et aux familles et sont présentées en partenariat avec le Service des Loisirs et de la Culture de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson de même que celles du 28 et 29 septembre 2013 relative à l'organisation de la Journée de la Culture ;

ATTENDU que ces activités ont un rayonnement substantiel régional tant que local et que cette visibilité accrue profite à toute la communauté de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ;

ATTENDU que la coopérative a déposé une demande d'aide financière au Fonds de la Ruralité de même qu'au Fonds culturel de la MRC des Pays d'en-Haut afin de pouvoir financer une partie des dépenses occasionnées pour le lancement de la programmation et la production de certaines activités notamment le cachet des artistes, conférenciers et autres intervenants ;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson voit d'un très bon œil cette programmation complémentaire aux services déjà offerts par d'autres organismes et par le Service des Loisirs et de la Culture de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Sophie Lacasse et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil appuie la Coopérative de Solidarité Café O'Marguerites dans sa démarche culturelle et demande aux comités de sélection des projets des Fonds de la ruralité et Fonds Culturel de la MRC des Pays-d'en-Haut de retenir la candidature de cette coopérative et de lui accorder l'aide demandée visant à promouvoir sa programmation culturelle 2013 – 2014.

4502-04-2013

s) LA GUIGNOLÉE, SAMEDI 14 DÉCEMBRE 2013 – AUTORISATION DE BARRAGE ROUTIER.

ATTENDU la demande d'autorisation de tenir un barrage routier à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson le samedi 14 décembre 2013 en vue de la tenue de la Guignolée du Garde-manger des Pays-d'en-Haut 2013 telle que formulée à la lettre de madame Carole Legault, directrice générale, datée du 7 mars 2013 ;

ATTENDU que cet évènement annuel est sans contredit l'un des plus profitables en matière de collecte de fonds pour cet organisme régional et de cueillette de denrées pour les familles dans le besoin ;

ATTENDU que ce conseil désire encourager cet organisme à poursuivre ses œuvres ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la tenue d'un barrage routier à l'intersection du chemin Masson et du chemin de Sainte-Marguerite le samedi 14 décembre 2013 et invite sa population à donner généreusement tout au long de cet évènement.

4503-04-2013

t) TOURNÉE DU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE DANS LES HAUTES-LAURENTIDES, VAL-DAVID 16 AVRIL 2013.

ATTENDU la tenue d'une activité rencontre organisée par le Carrefour action municipale et famille (CAMF) le 16 avril 2013 à Val-David visant l'échange et le suivi des démarches, des besoins et des difficultés rencontrées lors de l'élaboration ou la mise en œuvre des politiques familiales ou Municipalité amie des aînés ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par monsieur Pascal Denis et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil délègue et autorise madame la conseillère responsable de la question familiale et des aînés, Sophie Lacasse, à assister à cette rencontre et que le Service de la Trésorerie soit autorisé à lui rembourser ses dépenses conformément aux dispositions appropriées en vigueur.

4504-04-2013

u) MESURES ALTERNATIVES DES VALLÉES DU NORD –

RENOUVELLEMENT D'ENTENTE SERVICE MÉDIATION CONCILIATION DE QUARTIER DES LAURENTIDES.

ATTENDU que le contrat de services entre Mesures alternatives des Vallées du Nord et la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson venait à échéance le 31 mars dernier ;

ATTENDU qu'après étude des résultats et de l'offre de renouvellement, ce conseil voit d'un bon œil le renouvellement de ce service de médiation pour une nouvelle année ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le renouvellement du contrat de service de Médiation Conciliation de Quartier des Laurentides au montant de 1 682 \$ pour une population de 2 804 habitants pour une année.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-11000-494.

4505-04-2013

v) REFONTE DU SITE INTERNET MUNICIPAL – MANDAT À MME JULIE FORGUES.

ATTENDU que la plate-forme du site Internet de la Ville est en ligne depuis plus de huit ans et doit être revue afin de répondre aux obligations et demandes actuelles et aux besoins des différents services municipaux ;

ATTENDU l'adoption du Plan stratégique de développement économique et son nouveau slogan « La nature au service de la Famille » ;

ATTENDU l'embauche d'une nouvelle ressource affectée aux communications de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson en la personne de Mme Julie Forgues ;

ATTENDU que ce conseil désire se doter d'un outil plus actuel et performant au bénéfice des utilisateurs municipaux et des visiteurs du site Internet ;

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Denis, APPUYÉ par madame Sophie Lacasse et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil mandate madame Julie Forgues, adjointe à la direction générale et aux communications, à préparer un document d'appels d'offres et à recevoir des offres de services en vue de procéder à la refonte du site Internet répondant aux besoins actuels de la Ville le tout conformément aux obligations et procédures législatives en matière d'attribution de contrats municipaux.

4506-04-2013

w) AUTORISATION À LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT – LOT 52-59 RG 7, TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET INSTALLATION DE PONCEAU.

ATTENDU la demande de la MRC des Pays-d'en-Haut afin d'obtenir la permission d'effectuer des travaux d'aménagement d'un chemin d'accès sur le lot 52-59 du rang 7 canton Wexford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Marguerite circonscription foncière de Terrebonne aux fins de réaliser sur les lots intramunicipaux un plan de développement de sentiers récréatifs ;

ATTENDU qu'une demande de certificat d'autorisation doit être adressée au ministère du Développement durable, l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'Environnement* (L.R.Q. c. Q.2, a. 22) et/ou au ministère des Ressources naturelles selon l'article 128.7 de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la Faune* (L.R.Q. c. C-61.1) ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Francis Denis, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la MRC des Pays-d'en-Haut à procéder à la (aux) demande(s) de certificat(s) d'autorisation et à l'exécution des travaux d'aménagement sur le lot 52-59 précité pour joindre le parc régional.

QUE tous les frais inhérents aux présentes soient à la charge entière de la MRC des Pays-d'en-Haut.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE.

a) RAPPORTS DES RESPONSABLES ET COMITÉS

Monsieur Pierre Tessier dépose le rapport mensuel des activités du mois de mars 2013 du Service de Sécurité Incendie.

La conseillère responsable, madame Lisiane Monette, commente le rapport déposé dont :

- 7 sorties du service d'incendie ;
- Révision des pratiques pour les officiers ;
- Une nouvelle borne sèche située sur le chemin Dupuis ;
- Formation sauvetage sur glace le 14 avril 2013 ;
- Simulation de panne électrique en préparation le 1^{er} juin pour le Service de Sécurité civile ;
- Et seulement 5 appels de premiers répondants depuis le mois de mars.

8. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

a) RAPPORTS DES RESPONSABLES ET COMITÉS

Madame la mairesse, Linda Fortier, responsable, commente les activités du Service des Travaux publics du dernier mois, dont principalement la réparation d'un bris de conduite d'aqueduc sur la rue du Joli-Bosquet, l'élargissement des rues pour un meilleur écoulement vers les fossés, le transport de neige dans certaines rues vers le site de neige usée et le début de réparation des nids de poule.

4507-04-2013

b) MODIFICATION À LA RÉOLUTION # 4455-02-2013.

ATTENDU la résolution # 4455-02-2013 datée du 18 février 2013 ;

ATTENDU qu'une erreur s'est glissée dans le nom de famille inscrit pour monsieur Stéphane Longtin ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Sophie Lacasse, APPUYÉ par monsieur Pascal Denis et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil modifie la résolution # 4455-02-2013 en date du 18 février 2012 et rectifie le nom à indiquer « Longtin » au lieu de « Monette ».

4508-04-2013

c) MANDATS DIVERS À M. BERNARD MALO - TRAVAUX PUBLICS.

ATTENDU que divers travaux routiers et d'entretien municipaux doivent être exécutés par des entreprises en vertu de contrats municipaux à intervenir ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Denis, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil mandate le directeur du Service des Travaux publics et Services techniques, monsieur Bernard Malo, à préparer des documents d'appels d'offres et à obtenir des prix pour les travaux de fauchage mécanique des accotements et fossés, la coupe urgente de branches mécanisée sur certains tronçons, l'épandage d'abat poussière, le marquage de chaussée et l'achat de pierre et de gravier, le tout conformément aux obligations et procédures législatives en matière d'attribution de contrats municipaux.

4509-04-2013

d) EMBAUCHES – CONCOURS D'EMPLOI # 201304-06 – MME SUZIE BUJOLD, M. ÉRIC PERREULT ET M. MICHAEL GRENIER, MANŒUVRES TEMPORAIRES AUX TRAVAUX PUBLICS.

ATTENDU les besoins en ressources humaines au Service des Travaux publics et Services techniques pour l'entretien des infrastructures municipales et parcs pour la saison estivale ;

ATTENDU les prescriptions de la convention collective 2009-2011 toujours en vigueur ;

ATTENDU le concours d'emploi par affichage # 201304-06 pour la recherche de candidats à l'interne de manœuvres temporaires au Service des Travaux publics et Services techniques ;

ATTENDU les recommandations favorables de monsieur Bernard Malo, directeur du Service des Travaux publics et Services techniques ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil procède à l'embauche de madame Suzie Bujold, de monsieur Éric Perreault et de monsieur Michael Grenier à titre de salariés temporaires aux postes de manœuvres au Service des Travaux publics et Services techniques le tout selon les dispositions de la convention collective 2009-2011 actuellement en vigueur et dont l'entrée en service se fera selon les besoins du service soit vers le 29 avril 2013.

QUE ces dépenses soient imputées aux postes budgétaires # 02-70150-141 et # 02-70130-141.

4510-04-2013

e) DEMANDE D'INSTALLATION DE LUMIÈRE DE RUE SUR LA RUE DE LA CHUTE-ROUGE À L'INTERSECTION DE LA RUE DU TOUR-DU-LAC.

ATTENDU la demande d'installation d'une nouvelle lumière de rue sur la rue de la Chute-Rouge à l'intersection de la rue du Tour-du-Lac ;

ATTENDU les nouvelles dispositions relatives au traitement de ce type de demande à la politique # 68-2012 en vigueur depuis le 12 novembre 2012 ;

ATTENDU les coûts réguliers d'acquisition d'une potence de huit pieds avec tête Cobra de 70 watts avec fusible et porte-fusible au montant de 590.50 \$ avant les taxes applicables de Laurin et Laurin, Entrepreneurs électriciens inc., de même que les frais d'installation par Hydro-Québec au montant de 144.00 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2013 ;

ATTENDU la recommandation favorable émanant du comité des Travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Denis, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation du Comité des Travaux publics et acquiesce à l'installation d'un nouveau luminaire sur le poteau # Y8G5D situé sur la rue de la Chute-Rouge à l'intersection de la rue du Tour-du-Lac, lampe

Sodium Haute Pression de 70 watts.

QUE le Service de la Trésorerie soit autorisé à acquitter les factures inhérentes à cette installation, le tout en temps et lieu.

QUE ces dépenses soient imputées aux postes budgétaires # 02-34000-640 et # 02-34000-521.

4511-04-2013

f) FERMETURE TEMPORAIRE D'UN TRONÇON DE LA RUE DU PARC – SAISON ESTIVALE 2013.

ATTENDU les activités estivales se tenant aux environs du Centre culturel, au tennis municipal et à la plage municipale et afin d'accroître la sécurité des enfants inscrits au camp de jour et des usagers des différents services ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Sophie Lacasse, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE soit décrété par les présentes qu'un tronçon de la rue du Parc soit fermé à la circulation automobile temporairement pour la durée des activités estivales, soit du 17 mai au 30 septembre 2013.

QUE le Service des Travaux publics et Services techniques soit requis d'apporter les correctifs nécessaires à la signalisation routière.

QU'avis soit adressé aux différents services de protection incendie, ambulancier et policier, aux services de cueillette des matières résiduelles de même qu'aux riverains à la rue affectés par cette fermeture temporaire.

4512-04-2013

g) FERMETURE TEMPORAIRE D'UN TRONÇON DE LA RUE DES PINS – ÉVÈNEMENT COURSES DE BOÎTES À SAVONS DU 30 JUIN 2013.

ATTENDU l'activité de courses de boîtes à savon prévue en collaboration avec le Club Optimiste du Lac Masson sur la rue des Pins le dimanche 30 juin 2013 ;

ATTENDU qu'il y a lieu de fermer à la circulation automobile le tronçon de la rue des Pins entre le chemin Masson et la rue des Tilleuls afin de prévenir toute problématique de circulation et d'accroître la sécurité des enfants et bénévoles participant à cet évènement populaire ;

ATTENDU la recommandation favorable du coordonnateur du Service des Loisirs et de la Culture, monsieur Benoit Beauchamp ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Francis Denis, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE soit décrété par les présentes qu'un tronçon de la rue des Pins soit fermé à la circulation automobile temporairement pour la durée de l'activité, soit le 30 juin 2013 entre 8 h et 14 h entre le chemin Masson et la rue des Tilleuls, en prévoyant toutefois un accès au stationnement de la pharmacie Brunet clinique.

QUE le Service des Travaux publics et Services techniques soit requis d'apporter les correctifs nécessaires à la signalisation routière.

QU'avis soit adressé aux différents services de protection incendie, ambulancier et policier de même qu'aux riverains à la rue affectés par cette fermeture temporaire.

9. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) RAPPORTS DES RESPONSABLES ET COMITÉS.

Le directeur du Service de l'Urbanisme et de l'Environnement dépose le rapport mensuel d'activités, le rapport mensuel et le rapport de mars 2013.

Le conseiller responsable de l'Urbanisme et de la Mise en valeur du territoire, monsieur Pascal Denis, commente le rapport déposé et mentionne 4 nouvelles unités de logements et une augmentation de 10 % du RFU.

Il informe qu'un projet de PIIA (Plan d'implantation et d'intégration architectural) pour hébergement touristique est à l'étude pour inclure à la réglementation d'urbanisme.

Le conseiller responsable de l'Environnement, monsieur Stéphane Longtin, commente les activités du département qui analyse présentement les besoins de l'écocentre suite au projet-pilote mis de l'avant en 2012.

Il ajoute que la programmation de la Journée de l'Environnement sera annoncée prochainement et termine en rappelant la participation au Programme Changez-d'air pour les propriétaires résidents intéressés à remplacer leur vieux poêles à bois.

4513-04-2013

b) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (C.C.U.) TENUE LE 28 MARS 2013.

ATTENDU la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson tenue le 28 mars 2013 ;

ATTENDU le procès-verbal rédigé par monsieur Martin Léger, directeur du Service de l'Urbanisme et de l'Environnement, et déposé par ce dernier ;

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu copie du procès-verbal joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Denis, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil prend acte des recommandations du Comité.

4514-04-2013

c) DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2013-DM-0001 – BANDE DE PROTECTION RIVERAINE, 67, RUE DES TREMBLES.

Étude de la demande de dérogation mineure # 2013-dm-0001 telle que soumise pour la propriété sise au 67, rue des Trembles à l'effet de permettre l'empiètement dans la bande de protection riveraine de pilotis afin de régulariser l'implantation d'un balcon construit sur pilotis tel que montré au certificat de localisation de Jacques Noury, arpenteur-géomètre daté du 8 novembre 2012 et portant le numéro 81 104 de ses minutes.

ATTENDU l'avis tel que publié le mercredi 27 mars 2013 dans l'édition du Journal Accès Laurentides à l'effet qu'une demande de dérogation mineure # 2013-dm-0001 serait entendue ce 15 avril 2013 ;

Madame la mairesse invite les personnes intéressées présentes à faire connaître leurs commentaires au regard de la présente demande de dérogation mineure.

Audition des personnes intéressées.

ATTENDU que la dérogation mineure demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété pour les propriétaires adjacents ;

ATTENDU que les travaux de construction du bâtiment principal ont fait l'objet d'un permis en 1997 et que les travaux d'agrandissement du bâtiment principal, incluant l'agrandissement du balcon ont fait l'objet d'un permis en 2002 ;

ATTENDU que lors de l'émission desdits permis, la bande riveraine était de

10 mètres ;

ATTENDU que l'empiétement des pilotis dans la bande riveraine est localisé à l'intérieur de la voie d'accès autorisée à l'article 11.4.1 du règlement de zonage 36-2008-Z ;

ATTENDU que l'implantation actuelle du bâtiment ne permettra aucun autre agrandissement du côté du lac ;

ATTENDU que le fait de refuser la demande causerait un préjudice sérieux au requérant ;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme # C.C.U. 2013-003 à l'effet d'accepter la demande ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Denis, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil signifie au requérant qu'il accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et accepte la demande de dérogation mineure portant le numéro 2013-dm-0001 pour la propriété sise au 67, rue des Trembles pour permettre l'empiétement dans la bande de protection riveraine tel qu'il appert au certificat de localisation précité et déposé avec la demande et que le requérant devra se conformer à l'article 11.4.7 du règlement 36-2008-Z qui prévoit les dispositions concernant la renaturalisation de la bande riveraine.

QUE le directeur du Service de l'Urbanisme et de l'Environnement soit requis de donner suite à la présente.

4515-04-2013

d) DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2013-DM-0002 – IMPLANTATION DU GARAGE DÉTACHÉ, 13, RUE DE LA GRANDE-OURSE.

Étude de la demande de dérogation mineure # 2013-dm-0002 telle que soumise pour la propriété sise au 13, rue de la Grande-Ourse à l'effet de permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire en cour avant entre le prolongement des murs latéraux du bâtiment principal.

ATTENDU l'avis tel que publié le mercredi 27 mars 2013 dans l'édition du Journal Accès Laurentides à l'effet qu'une demande de dérogation mineure # 2013-dm-0001 serait entendue ce 15 avril 2013 ;

Madame la mairesse invite les personnes intéressées présentes à faire connaître leurs commentaires au regard de la présente demande de dérogation mineure.

Audition des personnes intéressées.

ATTENDU que la dérogation mineure demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété pour les propriétaires adjacents ;

ATTENDU que la demande est déposée dans le but d'obtenir un permis de construction pour un nouveau bâtiment principal et un garage ;

ATTENDU que l'implantation projetée du garage tient compte de la topographie particulière du terrain, de la bande riveraine ainsi que du drainage du terrain ;

ATTENDU que l'implantation prévue vise à conserver la végétation naturelle et à limiter les interventions de déblais et remblais sur le terrain ;

ATTENDU que l'implantation des bâtiments, tel qu'illustrée sur les plans déposés avec la demande, s'intègre aux caractéristiques naturelles du terrain ;

ATTENDU que le fait de refuser la demande causerait un préjudice sérieux au requérant ;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme # C.C.U. 2013-

004 à l'effet d'accepter la demande ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Denis, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil signifie au requérant qu'il accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et accepte la demande de dérogation mineure portant le numéro 2013-dm-0004 pour la propriété sise au 13, rue de la Grande-Ourse pour permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire en cours avant entre le prolongement des murs latéraux du bâtiment principal.

QUE le directeur du Service de l'Urbanisme et de l'Environnement soit requis de donner suite à la présente.

10. LOISIRS, CULTURE ET PROMOTION TOURISTIQUE

a) RAPPORTS DES RESPONSABLES ET COMITÉS.

Monsieur Benoît Beauchamp dépose le rapport des activités de la bibliothèque municipale de Sainte-Marguerite-Estérel pour le mois de mars 2013.

Le conseiller responsable, monsieur Francis Denis, commente le rapport déposé et rappelle la programmation en formation Internet offerte à la bibliothèque.

4516-04-2013

b) PROGRAMME D'INTÉGRATION AU TRAVAIL D'EMPLOI-QUÉBEC - RENOUELEMENT D'EMBAUCHE DE M. GEOFFROI MARCIL.

ATTENDU la résolution # 2263-05-2007 en date du 22 mai 2007 et les renouvellements annuels depuis cette date ;

ATTENDU le projet d'entente de renouvellement relative à la gestion du contrat d'intégration au travail # 375 868-1 effective du 20 mai 2013 au 17 mai 2014 ;

ATTENDU la recommandation favorable de monsieur Benoît Beauchamp, coordonnateur du Service des Loisirs et de la Culture ;

ATTENDU qu'après étude et discussion, ce conseil entend reconduire l'entente pour une période additionnelle d'un an ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Francis Denis, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil s'engage aux présentes à respecter les conditions telles que prescrites à l'entente précitée pour l'embauche de M. Geoffroi Marcil à titre d'aide général et autorise et mandate monsieur Benoît Beauchamp, également représentant pour Emploi-Québec, à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson le renouvellement de cette entente aux mêmes conditions pour une période additionnelle d'un an débutant le 20 mai 2013.

QUE cette dépense soit payable par le programme d'intégration au travail du ministère de l'Emploi et de la Sécurité sociale - Emploi-Québec en proportion de 60 % et par la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson en proportion du 40 % du coût de l'employeur imputable aux postes budgétaires # 02-19000-141 et # 02-70120-141.

4517-04-2013

c) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME PAYS-D'EN-HAUT EN FORME – PROJET ADO ACTION.

ATTENDU le projet Ado Action tel que préparé par monsieur Benoit Beauchamp, coordonnateur du Service des Loisirs et de la Culture, prévoyant l'embauche d'un éducateur pour une durée de 30 semaines à raison de 6 heures par semaine pour l'organisation de loisirs et d'activités visant la clientèle d'adolescents de 12 à 17 ans ;

ATTENDU que les activités projetées seront élaborées dans le but d'intéresser la clientèle visée en favorisant une vie active en mouvement, une constance dans l'exercice physique et un équilibre vers une saine alimentation ;

ATTENDU que ces activités prévues seront offertes gratuitement pour la clientèle visée ;

ATTENDU les fonds disponibles au Fonds Québec en forme pour la programme Pays-d'en-Haut en forme ;

ATTENDU que ce conseil voit d'un très œil ce projet d'activités pour ce groupe d'âges en particulier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Francis Denis, APPUYÉ par madame Sophie Lacasse et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil appuie la démarche entreprise et entérine la signature de monsieur Benoit Beauchamp, coordonnateur du Service des Loisirs et de la Culture, au formulaire de demande d'aide financière pour et au nom de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et demande au comité de sélection des projets du programme Pays-d'en-Haut de retenir le projet Ado Action pour permettre aux jeunes de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson de s'épanouir dans un cadre bien défini.

4518-04-2013

d) PROJET DE PARC JOLI-BOIS – MANDAT D'ARPENTAGE.

ATTENDU le projet d'aménagement d'un parc et terrain de jeux sur une parcelle de terrain localisée sur la rue du Joli-Bois à l'intersection de la rue du Joli-Pionnier, identifiée par le matricule # 6097-84-8920 sur le rôle d'évaluation et connue comme étant une partie du lot originaire 19 du rang 6 du canton Wexford au cadastre de la Paroisse Sainte-Marguerite circonscription foncière de Terrebonne ;

ATTENDU qu'il y a lieu de localiser sur le site les infrastructures existantes avant de procéder à l'aménagement d'un parc municipal ;

ATTENDU l'appel d'offres de services professionnels en arpentage pour la fourniture d'un certificat de localisation et plan incluant entre autres le tennis, l'occupation des clôtures, haies, murs, etc. bord de rue et entrée charretière, ligne des réseaux existants et toute autre infrastructure importante habituellement relevée dans ce type de mandat tel que préparé par M. Martin Léger, directeur du Service de l'Urbanisme et de l'Environnement, le 14 mars 2013

ATTENDU les offres professionnelles reçues selon le tableau suivant :

Soumissionnaires	Prix soumis avant taxes
Beaudry, Jarry et Garneau inc., arpenteurs - géomètres	650.00 \$
Barry, Régimbald, Lessard, arpenteurs-géomètres	750.00 \$
Rado, Corbeil & Généreux, arpenteurs-géomètres inc.	2 000.00 \$

ATTENDU les dispositions de la Loi en matière d'attribution de contrat de gré à gré ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Martin Léger, directeur du Service de l'urbanisme et de l'Environnement, en faveur de Beaudry, Jarry et Garneau inc. arpenteurs-géomètres offrant la plus basse soumission ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par monsieur Pascal Denis et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil accepte le prix soumis par Beaudry, Jarry et Garneau inc.

arpenteurs-géomètres le 27 mars 2013 au montant de 650.00 \$ plus les taxes applicables et lui octroie le contrat pour la fourniture d'un plan et certificat de localisation des infrastructures existantes sur le terrain du projet de parc Joli-Bois précité selon son offre de service.

QUE cette dépense soit payable par le fonds de parcs et terrains de jeux.

4519-04-2013

e) APPELS D'OFFRES POUR ÉQUIPEMENTS AU PROJET DE PARC JOLI-BOIS ET AU PARC ÉDOUARD-MASSON – MANDAT À M. BENOIT BEAUCHAMP.

ATTENDU le projet d'aménagement d'un parc et terrain de jeux sur une parcelle de terrain localisée sur la rue du Joli-Bois à l'intersection de la rue du Joli-Pionnier, identifiée par le matricule # 6097-84-8920 sur le rôle d'évaluation et connue comme étant une partie du lot originaire 19 du rang 6 du canton Wexford au cadastre de la Paroisse Sainte-Marguerite circonscription foncière de Terrebonne ;

ATTENDU le projet d'achat de nouveaux équipements au Parc Édouard-Masson ;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder par appels d'offres dans ces dossiers ;

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil mandate monsieur Benoît Beauchamp, coordonnateur du Service des Loisirs et de la Culture, à préparer des documents d'appels d'offres et à recevoir des offres pour des équipements de parcs et de l'ameublement urbain selon la procédure applicable en matière de contrat municipal sur invitations.

QUE ces dépenses soient payables par le fonds de parcs et terrains de jeux.

4520-04-2013

f) APPEL D'OFFRES PROFESSIONNELLES POUR ARCHITECTE PAYSAGER AU PROJET DE PARC JOLI-BOIS - MANDAT À M. BENOIT BEAUCHAMP.

ATTENDU le projet d'aménagement d'un parc et terrain de jeux sur une parcelle de terrain localisée sur la rue du Joli-Bois à l'intersection de la rue du Joli-Pionnier, identifiée par le matricule # 6097-84-8920 sur le rôle d'évaluation et connue comme étant une partie du lot originaire 19 du rang 6 du canton Wexford au cadastre de la Paroisse Sainte-Marguerite circonscription foncière de Terrebonne ;

ATTENDU qu'il y a lieu de s'adjoindre les services professionnels d'un architecte paysager pour localiser sur le site les structures projetées et procéder à l'aménagement d'un parc municipal ;

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil mandate monsieur Benoît Beauchamp, coordonnateur du Service des Loisirs et de la Culture, à recevoir des offres pour les services professionnels d'une architecte paysager selon la procédure applicable en matière de contrat municipal de gré à gré.

QUE ces dépenses soient payables par le fonds de parcs et terrains de jeux.

4521-04-2013

g) HORAIRE D'OUVERTURE DE LA PLAGE MUNICIPALE.

IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Pascal Denis et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE soient décrétées par les présentes la période et les heures d'ouverture de la plage municipale du lac Masson avec surveillance et sauveteurs du vendredi 21 juin 2013 au dimanche 1^{er} septembre 2013 de 10 h à 18 h.

11. CORRESPONDANCE

12. AFFAIRES NOUVELLES.

13. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

4522-04-2013

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 21 h 20, IL EST PROPOSÉ par monsieur Francis Denis, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu de lever l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

Madame Linda Fortier
Mairesse

(signé)

Monsieur Sébastien Racette,
Trésorier